

Quelques pays dans le monde permettent aux représentants de la diasporas d'avoir un siège au parlement national. La liste ci-dessous présente les pays que nous avons identifiés grâce à notre <u>cartographie de l'engagement des diasporas dans le monde</u>. Votre pays ne figure pas dans la liste ? Faites-le nous savoir ! EU-Diaspora@icmpd.org



CABO VERDE

Six membres du Parlement représentent les citoyens capverdiens à l'étranger : deux pour les Amériques, deux pour le reste de l'Afrique et deux pour l'Europe.



CÔTE D'IVOIRE

La nouvelle Constitution introduit plusieurs droits importants pour la diaspora. Dans l'article 30, l'État s'engage à assurer la participation des Ivoiriens de l'étranger à "la vie de la nation", tandis que l'article 87 introduit la représentation de la diaspora dans le nouveau Sénat et que l'article 55 rend les citoyens ivoiriens nés d'au moins un parent ivoirien éligibles à la candidature présidentielle (les critères de la Constitution précédente exigeaient que les deux parents soient d'origine ivoirienne).



ÉQUATEUR

Les Équatoriens vivant à l'étranger sont représentés à l'Assemblée nationale par six législateurs. La principale mission de ces parlementaires est d'être la voix des migrants et de garantir leurs droits. Sur les 137 sièges de l'Assemblée législative, deux sont réservés aux parlementaires de la circonscription Europe, Asie et Océanie ; deux aux parlementaires des États-Unis et du Canada ; et deux aux parlementaires d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique.



LIRAN

Vote pour la diaspora libanaise, loi électorale libanaise: Dans le but de répondre à la faire représentation des émigrants libanais dans la vie démocratique du pays, la loi électorale libanaise de 2017 a été adoptée et a régi les élections parlementaires de mai 2018. Cette loi sans précédent a mis en avant le droit des expatriés libanais à s'inscrire et à voter. Elle a en outre attribué six sièges parlementaires (sur 128 au total) à la diaspora.



MOLDOVA

L'engagement politique de la diaspora moldave s'est accru au fil des ans et, en 2019, le gouvernement a établi et élu des représentants individuels pour 14 circonscriptions électorales de la diaspora dans le cadre des élections parlementaires nationales.



NIGER

Au Niger, il y a cinq parlementaires pour représenter les citoyens Nigériens à l'étranger : un par continent.



SENEGAL

Le Sénégal présente un bilan remarquable en matière de participation civique et politique de la diaspora. Outre le vote de la diaspora à l'étranger, <u>l'Assemblée nationale consacre 15 de ses 165 sièges parlementaires aux Sénégalais de l'étranger</u>. Le Sénégal est l'un des rares pays à avoir désigné des députés de la diaspora à l'Assemblée nationale. Pour que ces nouveaux députés puissent être élus, huit nouvelles circonscriptions ont été créées : deux en Europe, une dans les Amériques, une en Asie et au Moyen-Orient, et quatre autres en Afrique du Nord, de l'Ouest, centrale et australe.



TUNISIE

La loi organique n° 2014-16, relative aux élections et aux référendums a été le résultat de demandes des Tunisiens de l'étranger pour des droits politiques plus importants, notamment le droit de devenir représentants à l'Assemblée, et le droit à la candidature présidentielle pour les doubles nationaux. Le nombre de représentants de la diaspora au parlement tunisien est proportionnel à la taille de la diaspora, ce qui rend la Tunisie unique à cet égard. Lors des consultations sur le budget 2019 du ministère des Affaires sociales, les représentants à l'assemblée nationale ont fait valoir que les ressources allouées aux programmes ciblant la diaspora étaient insuffisantes, et ont appelé à une stratégie nationale dédiée à la communauté tunisienne à l'étranger afin de stimuler le développement économique du pays.

Financé par l'Union européenne

Mis en œuvre par ICMPD



